

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Pêches et Océans Canada (MPO)

1. MKI a indiqué que le tampon temporel/spatial de 7 jours/30 km n'est pas pratique du point de vue opérationnel; cependant, nous notons que la même mesure d'atténuation est en place pour d'autres projets sismiques en cours.
2. Bien que MKI se soit engagé à travailler en collaboration avec FFAW-Unifor et le MPO par le biais de canaux de communication, la modification de l'EE n'indique pas si FFAW-Unifor est d'accord, mais seulement que « le représentant de FFAW-Unifor a reconnu la description faite par MKI de la justification de la modification proposée à la mesure d'atténuation. »

Fish, Food and Allied Workers/Unifor (FFAW/Unifor)

Les effets inconnus à long terme des activités sismiques continuent de préoccuper les pêcheurs. Les recherches menées jusqu'à présent n'ont pas permis de déterminer une mortalité directe, de poissons ou de mollusques et crustacés, attribuable à l'activité d'exploration sismique. Il peut y avoir des changements de comportement, qui pourraient influencer la migration ou les activités de reproduction et de frai ainsi que le mouvement de la biomasse exploitable dans une zone. Ceci, à son tour, peut avoir un impact sur les taux de capture au cours d'une saison de pêche donnée, d'un relevé scientifique ou pour les années à venir.

Depuis de nombreuses années, FFAW-Unifor plaide pour que des recherches locales soient menées sur les impacts de l'activité d'exploration sismique sur d'importantes espèces commerciales, notamment la crevette, le crabe, le turbot et la morue de l'Atlantique, afin de répondre aux préoccupations de l'industrie et au manque de données.

Récemment, une étude locale, la première du genre, sur la capturabilité du crabe des neiges avant, pendant et après l'exposition aux bruits sismiques a été menée sur les Grands Bancs par le D^r Corey Morris du MPO. Les résultats de cette recherche ont permis de fournir un avis scientifique en faveur d'un tampon temporel/spatial de 2 semaines/30 km à intégrer dans les évaluations environnementales.

Le travail sur le terrain, de Corey Morris en 2017, a permis de constater une diminution des taux de capture après l'activité d'exploration sismique 3D, tandis que le travail sur le terrain en 2018 a permis de constater une augmentation des taux de capture après l'activité d'exploration sismique 3D. Alors que la diminution ou l'augmentation pourrait être attribuée à la variabilité naturelle, le rapport indique spécifiquement que l'on ne peut pas exclure la possibilité que les levés sismiques 3D influencent les taux de capture. Les données ont montré que l'impact s'est produit dans un délai de deux semaines et dans un rayon de moins de 30 km du site d'essai. Par conséquent, la recommandation d'un tampon temporel/spatial de 2 semaines/30 km a été formulée.

Il est reconnu que le tampon temporel/spatial de 7 jours/30 km que les compagnies sismiques utilisent comme mesure d'atténuation depuis plusieurs années est un défi opérationnel. FFAW-Unifor a également toujours critiqué cette mesure d'atténuation, comme vous vous en souvenez. En fait, nos membres n'ont PAS été en faveur d'une activité d'exploration sismique quelle qu'elle soit au-dessus de ces stations avant leur échantillonnage pour l'année.

Modification de l'évaluation environnementale du programme de collecte de données sismiques de la zone extracôtière de Terre-Neuve de Multiklient Invest, 2018-2023 — Commentaires sur l'examen

Compte tenu des données scientifiques locales sur les impacts des sons sismiques et la capturabilité du crabe des neiges, nous exhortons C-TNLOHE à adopter l'avis de la recherche du D^r Corey Morris comme une mesure d'atténuation qualifiée plutôt que de rejeter complètement toute méthode d'atténuation spatiale ou temporelle.

L'importance de la pêche et d'un relevé sur le crabe des neiges après la saison mené en collaboration avec l'industrie doit être reconnue par les deux industries. Ce relevé sur le crabe après la saison est vital pour l'industrie de la pêche, car elle permet de prendre des décisions concernant les quotas pour les années à venir. Nos membres tiennent à ce que ce relevé soit effectué chaque année, sans interruption ni effets potentiels de variables extérieures, cela leur permet d'obtenir un indice et des séries chronologiques fiables.

Le relevé sur le crabe après la saison effectué en collaboration par le MPO et l'industrie a subi un certain nombre de changements au cours des dernières années en ce qui concerne l'emplacement et le nombre de stations de relevé. Il est également proposé que le relevé commence à la mi-août en 2020 afin d'éviter les problèmes météorologiques souvent rencontrés plus tard en automne. Même si cela est frustrant pour la planification dans son ensemble, FFAW-Unifor continue de maintenir fermement que les travaux d'exploration sismique ne devraient PAS être menés à proximité des stations de relevé avant leur échantillonnage pour l'année. Nous avons été cohérents en adoptant cette position avec toute activité d'exploration sismique et nous continuons de la maintenir fermement.

Par le passé, nous avons travaillé en coopération avec MKI sur cette question et nous prévoyons le même niveau de compréhension à l'avenir. Nous devons nous assurer que les préoccupations de nos membres sont entendues et prises en compte, et nous devons également nous assurer que l'importance de la pêche et du relevé sur le crabe des neiges après la saison mené par l'industrie est reconnue dans chacune de nos industries.

COMMENTAIRES PARTICULIERS **Pêches et Océans Canada (MPO)**

Section 2.0 Modification de la mesure d'atténuation (paragraphe 3, phrase 2)

Le promoteur déclare : « La justification de ce changement est que le tampon est considéré comme peu pratique d'un point de vue opérationnel en fonction de l'expérience récente de MKI dans la zone du projet ». D'après l'expérience de MKI, quels tampons spatiaux et temporels seraient réalisables pour le relevé sur le crabe des neiges après la saison?

Section 4.0 Conclusion (phrases 3 et 4)

Bien que la communication continue soit une mesure d'atténuation importante, le promoteur devrait préciser qu'il a l'intention d'élaborer un plan de séparation temporelle et spatiale en collaboration avec FFAW-Unifor et le MPO, comme indiqué à la section 3.0.